



« *Les bergers découvrirent Marie et Joseph, avec le nouveau-né* » (Lc 2, 15-20)

Nous vivons une période difficile et l'organisation des offices n'est pas simple.

N'oublions cependant pas que cette période sera beaucoup plus pénible pour de nombreuses personnes inquiètes pour leur santé, leur emploi ou leur avenir.

Un maximum de 15 personnes, non compris les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans accomplis, le ministre du culte et l'organiste, peut être présent aux activités concernant l'exercice collectif du culte, c'est-à-dire : les célébrations liturgiques publiques, les funérailles et les mariages. C'est très peu et dans ces circonstances, il faut partager.

Je demande donc aux personnes qui peuvent venir en semaine de laisser la place pour les autres le dimanche. C'est cela aussi la solidarité.

Je demande aussi d'accepter de ne pas pouvoir venir tous les dimanches.

De toutes façons, différentes célébrations seront transmises en direct depuis la chapelle de la transfiguration du centre marial de Tongre Notre-Dame et des chaînes de télévision offrent la possibilité de vivre la messe autrement.

Pour les dimanches

Nous demandons de vous inscrire :

1. Pour Villers, chez les sœurs de l'Œuvre 068 / 28 28 13
2. Pour les autres églises, au secrétariat paroissial 068/64 67 31

Si vous êtes inscrits, nous vous demandons de **venir cinq minutes avant le début de la célébration**. Les places qui seraient encore libres à ce moment seront attribuées aux personnes qui n'auraient pas réservé.

Nous ne pouvons pas accueillir plus de 15 personnes.

Pour la fête de Noël

A titre exceptionnel, les évêques nous autorisent à donner la communion en dehors de la messe à l'occasion de Noël.

Les messes prévues seront suivies d'un temps pendant lequel un prêtre ou un diacre sera présent pour donner la communion même si vous n'avez pas pu participer à la messe. Dans ce cas, il est souhaitable de suivre une messe télévisée par ailleurs.

Si vous souhaitez venir, pouvez-vous également le signaler au secrétariat qui vous indiquera une heure. Cela nous permet de gérer le flux de personnes et d'éviter de vous faire attendre trop longtemps avant de pouvoir entrer.

Concrètement pour Noël :

Nous demandons de vous inscrire :

1. Pour Villers, chez les sœurs de l'Œuvre 068 / 28 28 13
2. Pour les autres églises, au secrétariat paroissial 068/64 67 31

Une messe suivie d'un temps de prière à la crèche avec possibilité de recevoir la communion aura lieu :

Le 24 décembre

Messe à 18h00 – présence d'un prêtre jusqu'à 20 heures.

A l'église Saint-Pierre à Meslin

A l'église Saint-Ursmer à Ormeignies

A l'église Saint-Martin à Ath

Le 25 décembre

Messe à 10h00 – présence d'un prêtre jusqu'à 12 heures.

A l'église Saint-Jean l'évangéliste à Ghislenghien

A l'église Saint-Julien à Ath – cette messe sera **diffusée sur Ath-Infos-Direct**

Une messe sera également célébrée à **8h30** à l'église Saint-Amand à Villers

Messes retransmises en direct

Des messes sont retransmises en direct sur les sites suivants et les différentes célébrations seront transmises en direct sur les sites suivants :

Page Web d'Unité Pastorale Chièvres-Brugelette

<https://www.upchievresbrugelette.be>

Facebook d'Unité Pastorale Chièvres-Brugelette
<https://www.facebook.com/UP-Chièvres-Brugelette>

Site de la Basilique de Tongre-Notre-Dame
<http://tongre-notre-dame.be/en-live-de-tongre-notre-dame/>

Ces célébrations auront lieu dans la chapelle de la Transfiguration du centre marial « Douce Lumière » de Tongre-Notre-Dame.

Le dimanche 20 décembre 2020 à 10.00 heures – Messe dominicale présidée par Père André.

Le jeudi 24 décembre 2020 à 18.00 heures - Messe et veillée de NOEL présidée par Père André et concélébrée par l'abbé Xavier NYS.

Le vendredi 25 décembre 2020 à 10.00 heures – Messe de NOEL présidée par Père MARTIN et concélébrée par Père ANDRE.

Le dimanche 27 décembre 2020 à 10.00 heures – Messe dominicale présidée par l'abbé Xavier NYS

Pour les collectes

Participer à l'eucharistie s'accompagne d'un partage et d'un geste de solidarité. La prière et le partage sont intimement liés. L'attention aux autres nourrit la prière. Dans la prière nous demandons « que ton règne vienne » ; ce règne est celui de la justice. La collecte est un acte d'amour au cœur de l'eucharistie. Nous devons la vivre autrement cette année.

Il y a aura bien **un panier au fond de l'église ou à la crèche** mais nous pouvons aussi faire un don par le compte bancaire.

En ce temps d'Avent et de Noël, nous pensons plus spécialement aux plus démunis.

Voici trois possibilités :

Remarque : Les dons de plus de 40 euros sur l'année calendrier effectués en 2020 bénéficieront d'une réduction fiscale de 60% au lieu des 45% habituels.

Action Vivre Ensemble

Faire un don à l'action Vivre ensemble, qui nous soutient aussi dans le projet de rénovation de la maison paroissiale. Vous pourrez mieux connaître le mouvement en visitant leur site

<https://vivre-ensemble.be/>

Vous pourrez faire un don en ligne. Ou faire un versement sur le compte

BE91 7327 7777 7676

Action Vivre Ensemble
32 Rue du Gouvernement
1000 BRUXELLES

L'ASBL Saint Vincent de Paul, conférence Saint André, asbl, Ath - Brugelette - Chièvres

Faire un don à Saint Vincent de Paul

BE12 7785 9473 9892 BIC : GKCCBEBB

Société Saint Vincent de Paul, conférence Saint-André, Rue des Tailleurs de Pierre 9, B-7810 Maffle

Si vous souhaitez une attestation fiscale, nous vous invitons à verser vos dons au compte :

BE02 3100 3593 3940 BIC : BBRUBEBB

Société Saint Vincent de Paul, Rue de la Vignette 179, B-1160 Auderghem

Mettre en communication "*Ath - Saint-André - Mat. 063*"

" NB : Sur une année calendrier, l'ensemble de vos dons doivent s'élever à un minimum de 40 € pour pouvoir bénéficier d'une attestation fiscale ".

Le projet de la maison paroissiale de la rue de Pintamont

1. Soit en allant sur l'adresse internet

<https://crowdgiving.be/donations/creation-dun-habitat-groupe-intergenerationnel/>

[OU](#)

<https://bit.ly/3n4AyJo>

le projet est explicité. Dans le bas de la page, vous avez la possibilité de faire un don en quelques clics. Vous avez le choix par « bancontact », carte de crédit, virement bancaire ou par votre site bancaire en liaison sécurisée.

(Avec cette façon de faire, **100% de votre versement nous est transféré**. La production de l'attestation fiscale est automatisée.)

2. Soit par versement ou ordre permanent

Sur le compte **BE02 3100 3593 3940** de Saint Vincent de Paul Belgium en mentionnant :

Vincent de Paul ATH Bon Berger ASBL ainsi que vos nom prénom et adresse.

Avec cette façon de faire, **85% de votre versement nous est transféré** (et 15% est retenu pour les frais d'administration pour la production de l'attestation fiscale).